



## Pas reçu de papiers fin de contrat

Par **Daisy chaussure**, le **27/01/2017** à **21:20**

Bonjour j'ai fini actuellement mon contrat de travail le 8 janvier aucun papier ne m'est revenu le problème c'est que avant ma fin de contrat on m'a dit que je recevrai mon papier d'assedic certificat de travail SANS DELAIS ce que j'ai bien sûr cru comme c'est aussi marqué dans la loi je devais déménager dans une autre région ce que je ne peux plus faire j'ai dit à ma propriétaire que je serais partie en février ... donc je vais me retrouver sans logement et sans heures supplémentaires + les 3 semaines de vacances qui me restaient à prendre devaient servir à déménager le souci que j'ai c'est personne ne veut me louer d'appartement à cause que je n'ai aucun justificatif de revenu ... Pôle emploi ne veut pas ou peu pas me délivrer le chômage sans ces papiers ... donc l'argent va me servir à prendre un hôtel ou autre je suis passé à côté d'une offre de travail dans la région où je souhaite aller et d'un appartement ... j'ai fait une lettre recommandée comme quoi la loi ne prévoit pas de délais pour obtenir ces papiers . J'attends une réponse sous 8 jours est-ce que si les papiers me sont envoyés sous 8 jours je peux quand même les emmener au prud'homme? Car j'ai travaillé 3 ans pour me retrouver dans la merde je vais me retrouver sans rien et j'en est marre de me faire arnaquer par les entreprises ...

Par **P.M.**, le **27/01/2017** à **23:05**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré au plus tard à la date habituelle de la paie...

Une fois que vous aurez quitté la région, si vous obtenez les documents, cela vous coûterait vraisemblablement plus cher d'engager une procédure devant le Conseil de Prud'Hommes local que cela vous rapporterait...